

CLAUSES SUSPENSIVES et Documents à produire pour la signature de la VEFA

Clauses VEFA ou documents	A fournir par CAP Terrain	A fournir par ZETA	A fournir par AUDITECH innovations
Permis de construire	Oui clause restrictive sur le service Incendie ? (*)		
Courrier de la CCI indiquant la possibilité de construire des locaux destiné à une activité « industrielle » en propre ou sous sous-traitance, non soumise à autorisation ou déclaration (non icpe)	Courrier confirmant l'e-mail du 8-11-2016 ? (Je ne retrouve pas ce courrier ?VRO)		
CCI droit de préférence levé	?		
Droit de préemption non exercés par les titulaires ?	?		
Obtention du prêt et offre		OUI (fait)	
Survie VRO et PRO		Oui	
Assurances DO	A fournir		
Assurances constructeurs non réalisateurs	A fournir		
Assurance Garantie de Bonne fin	A fournir		
Contrat complémentaire	A adosser à la VEFA		A adosser à la VEFA
Assurance Emprunteur		Ok	

(*)le batiment fait 1120 m2 au rdch et l'étage 450 m2. Le PC évoque une étude nécessaire. Une étude de quoi ? quelles actions avez-vous par rapport à cette remarque ?

Les prescriptions émises par la Direction de l'Eau - Service Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Métropole Rouen Normandie dans son avis du 06/01/2017 seront respectées, à savoir :

- la défense extérieure contre l'incendie est assurée pour un risque ordinaire (<1000m² de surface totale de plancher d'un seul tenant et >8m d'isolement entre constructions ou <250m² de surface totale de plancher d'un seul tenant sans condition d'isolement) ;
- au-delà du risque spécifié, une étude est nécessaire.

Les prescriptions émises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours - Service Opérationnel de la Métropole Rouen Normandie dans son avis du 17/01/2017 ci-joint seront respectées.